



Arrêtés municipaux

CIRCULATION

EXTRAIT DU REGISTRE

RUE JEAN BAPTISTE RENOULT (R.D.223)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Jean Baptiste Renault par la société Roch Service – 5 rue du Petit Albi – BP 98431 – 95807 Cergy Pontoise cedex, agissant pour le compte du Département du Val-de-Marne – Hôtel du Département – 94054 Créteil cedex (contrôle des ouvrages d'éclairages public),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **Jean Baptiste Renault à l'avancement du chantier** à compter du **22 avril 2024 à 8 heures** jusqu'au **26 avril 2024 à 17 heures** :

- **Neutralisation d'une voie de circulation les jours ouvrés de 8 heures à 17 heures :**
la circulation alternée sera gérée par hommes trafic avec piquet K10,
- **Neutralisation du trottoir :** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversés existantes,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Responsable du Service Territorial Ouest-D.T.V.D. Du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- D.T.S.P (voies départementales),
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Service Roch Service – 5 rue du Petit Albi – BP 98431 – 95807 Cergy Pontoise cedex.

FAIT EN MAIRIE, LE 09 AVR. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 10 AVR. 2024

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon